



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 17 Décembre 2015

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 27

**Numéro
2015/DEC/118**

**Point de l'ordre du jour
3**

OBJET

**CONVENTION AVEC LA
PRÉFECTURE RELATIVE AU
PROJET ÉDUCATIF DE
TERRITOIRE**

**RAPPORTEUR
Mme MATON**

*Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 21/12/2015
L'affichage en mairie le : 21/12/2015
La notification le : 21/12/2015*

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Jeudi 17 décembre 2015, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 11 décembre 2015, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y. SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. Fr. MERELLE, M. H. AREVALO, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme Cl. GEORGELIN donné procuration à M. Ch. LUBAC
Mme V. LETARD a donné procuration à Mme M-P. DOSTE
M. J. DAHAN a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI a donné procuration à M. S. ROSTAN
M. A. CARRAL a donné procuration à M. J-L. PALEVODY
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET
Mme M. CABAU a donné procuration à M. P. BROT
M. Fr. ESCANDE a donné procuration à M. M. CHARLIER
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration à Mme L. TACHOIRES

Exposé des motifs

Madame MATON rappelle que la réforme des rythmes à l'école primaire a été engagée à la suite de la publication du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 sur l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires modifiant le code de l'éducation. La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République en a réaffirmé les enjeux en terme d'organisation du temps scolaire, de respect des rythmes des enfants, de réussite éducative.

C'est dans ce cadre juridique que la collectivité s'est engagée dès septembre 2013 dans la mise en œuvre d'un Projet Éducatif de Territoire, qu'il convient à présent de valider par une convention avec les services de l'État.

I - Introduction :

Depuis plusieurs décennies, la Ville de Ramonville s'est fortement engagée en faveur d'une politique éducative volontariste visant à accompagner le développement d'individus autonomes, éclairés et désireux de « bien vivre » ensemble dans le respect de leur environnement. Cette détermination s'est formalisée avec la mise en œuvre de plusieurs contrats éducatifs en lien avec

ses partenaires, Contrat d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes, Contrat Éducatif Local, Contrat Enfance Jeunesse, avec le développement de l'offre éducative sur les différents temps de l'enfant, l'accueil de la petite enfance, les actions en faveur des jeunes. Cette démarche a été construite à partir du constat que de nombreux acteurs concourent à l'éducation et à la formation de l'individu tout au long de la vie. Si l'école constitue l'un des vecteurs de socialisation et d'intégration citoyenne, ce n'est pas le seul espace qui partage cette ambition éducative. Les espaces d'apprentissages et de socialisation se sont multipliés et constituent de nouvelles réalités à appréhender. Si l'enjeu demeure la mise en cohérence de ces temps, de ces espaces et de ces différentes modalités de prise en charge de l'enfant, l'échelon communal, collectivité de proximité par excellence, apparaît dès lors comme le niveau le plus pertinent pour mettre en synergie l'ensemble des actions éducatives développées localement et impulser une démarche de co-éducation.

Dans ce contexte, la réforme de l'aménagement des rythmes de l'enfant instaurée par la loi sur la Refondation de l'École avec comme objectif la réussite de tous à l'école primaire a été perçue localement comme l'occasion de réaffirmer les ambitions portées par la ville au sein du PEL, ce qui a conduit à l'application de cette nouvelle mesure lors de la rentrée scolaire 2013/2014. L'élaboration du PEDT s'est engagée à l'issue d'une phase de concertation avec les référents locaux de l'Éducation Nationale, les parents d'élèves et les acteurs éducatifs locaux. Cette démarche est traversée par trois logiques :

- Une volonté de proximité qui consiste à reconnaître le rôle des parents en tant que premiers éducateurs, à adapter les réponses aux contextes spécifiques, à favoriser les espaces et possibilités de dialogue ;
- Une recherche de cohérence qui consiste à favoriser les liens entre tous les acteurs (parents, enseignants, associations, institutions, animateurs, ATSEM et autres professionnels) au service de la réussite et de l'épanouissement des enfants ;
- Une ambition de développement de la qualité en matière d'action éducative.

La mise en œuvre du Projet éducatif de territoire ramonvillois est structurée en deux phases :

- 2013-2015 : organisation de la concertation, mise en œuvre de la réorganisation des temps de l'enfant, adaptation des projets des accueils, expérimentation d'actions de développement de la qualité éducative ;
- 2015-2017 : évaluation de la phase 1, seconde phase de concertation et mise en œuvre des projets relatifs aux enjeux thématiques du projet.

II - Contexte et éléments de diagnostics :

◆ *Ramonville, un territoire en évolution*

Située aux portes de la métropole toulousaine, dans la communauté d'agglomération du Sicoval, Ramonville est une ville de 12610 habitants (donnée INSEE 2012) avec un habitat aux caractéristiques urbaines.

Un diagnostic de territoire est en cours, piloté par la collectivité avec l'appui d'un cabinet, en vue de la refonte du projet de Centre Social. Les données présentées ici sont extraites de cette étude.

Malgré un taux de jeunesse assez faible, la dynamique démographique est en forte progression (+ 8.15% d'habitants entre 2007 et 2012) et nombre d'indicateurs permettent d'évoquer une évolution en cours des dynamiques sociales. Le volontarisme de la collectivité en matière de développement des

logements de grande taille et du nombre de logements sociaux pourraient expliquer en partie ces évolutions.

L'analyse des données transmises par l'INSEE (année de référence 2012) et par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne (année de référence 2014) font apparaître un contraste de plus en plus marqué entre les différents niveaux de revenu des foyers (rapport entre les ménages les plus riches et les ménages les plus pauvres). Les partenaires du champ social pointent une évolution à la hausse des demandes d'aides, certains indicateurs de précarité (taux de pauvreté, nombre de dossiers de surendettement, part des allocataires CAF dépendants) sont également à la hausse.

Si le territoire conserve une attractivité importante en matière économique (indicateur de concentration d'emploi élevé et très forte représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures), le taux de chômage est de 12.6%, en hausse par rapport à 2007.

Bien que la proportion des familles avec enfants soit inférieure à celle des autres territoires, là encore des évolutions récentes montrent une dynamique nouvelle :

- Entre 2010 et 2014 le nombre d'enfants allocataires a augmenté de 25% ;
- Depuis 2011, 11 classes ont été ouvertes dans les écoles primaires ;
- La part des 6-11 ans est la plus importante (33%) ;
- Le nombre de famille monoparentales est élevé (proportionnellement plus qu'ailleurs) 35% des familles avec enfants (ce phénomène augmente avec l'âge des enfants) et 55% de ces enfants vivent dans une famille monoparentale dont le parent est un actif au chômage.

Ces éléments et plus particulièrement les questions que soulèvent pour la collectivité et ses partenaires l'amorce d'une nouvelle dynamique démographique avec l'accueil de nouvelles populations, de familles, une mixité sociale plus forte, sont au cœur des réflexions portées dans le cadre du Projet Educatif de Territoire.

En quelques chiffres :

- Population des moins de 15 ans sur le territoire : 15% de la population totale (17.6 en Haute-Garonne)
- Nombre d'enfants scolarisés en primaire : 1216 dont 75 dans des parcours spécifiques (LSF, ULIS) :
 - x Niveau maternel : 449
 - x Niveau élémentaire : 767
- Nombre d'établissements scolaires concernés :
 - x Écoles maternelles publiques : 5 / 17 classes
 - x Écoles élémentaires publiques : 5 / 35 classes + 1 classe annexée ASEI
- Nombre d'enfants scolarisés au collège : 649
- Moins de 16 ans présents sur le territoire, scolarisés et/ou accompagnés dans les structures de l'ASEI : environ 500 enfants

◆ **Des dispositifs existants au service d'une dynamique éducative locale**

La Ville de Ramonville s'appuie sur plusieurs dispositifs spécifiques pour mettre en œuvre sa politique éducative :

- Des accueils de loisirs associés à l'école, dont les projets pédagogiques déclinent sur le plan opérationnel les axes du Projet Educatif communal ;
- Une démarche de veille éducative, portée depuis une dizaine d'années, visant la mobilisation bienveillante des acteurs éducatifs et du champ social autour des situations de fragilité ou de rupture des enfants et des jeunes ;
- Une politique d'intégration volontariste, incluant dans les établissements scolaires des dispositifs spécifiques et des intégrations individuelles.

Depuis le transfert de compétences à l'intercommunalité de rattachement en 2013, les structures d'accueil relevant de la petite enfance, les Centres de Loisirs, les accueils jeunes ainsi que les dispositifs Réussite Educative et Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité sont gérés par le SICOVAL. Cette nouvelle organisation nécessite une coordination afin de garantir la cohérence éducative, d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent.

Au niveau communal, le secteur éducation jeunesse est composé d'une centaine d'agents qui mettent en œuvre les orientations politiques portées par le conseil municipal :

- Une équipe de direction (directrice du secteur, chef du service vie scolaire, vie périscolaire, agent administratif) qui coordonne les projets et pilote les équipes ;
- 5 responsables d'accueil de loisirs associés aux écoles et 10 référents maternels et élémentaires qui organisent l'accueil des enfants au quotidien ;
- Une centaine d'animateurs ;
- 17 ATSEM qui interviennent sur les temps scolaire et périscolaire ;
- Une équipe (4 agents) prévention/ développement social local qui intervient en direction des publics adolescents et jeunes adultes, par du travail de rencontre, des actions d'animation de proximité, des chantiers jeunes, des accompagnements collectifs et individualisés ;
- Une animatrice jeunesse dédiée au COJ (conseil des jeunes) et aux actions d'éducation à la citoyenneté en direction des collégiens.

Mais aussi :

- 5 responsables de sites et 23 agents de restauration ;
- 25 agents d'entretien des équipements scolaires ;
- Un ensemble de services (entretien du patrimoine, espaces verts, logistique, informatique, police municipale, achats, communication) œuvrant au quotidien pour le bon fonctionnement des équipements scolaires de la commune.

La collectivité est également attentive à l'accès des publics jeunes, dont les scolaires, à son réseau d'équipements sportifs et culturels :

- 3 gymnases / 2 dojos des terrains sportifs ;
- 1 piscine ;
- L'espace de 50 ;
- Une programmation artistique de qualité avec une forte orientation jeune public (programmation du centre culturel, extra de mars, programmation du cinéma) ;
- Une école de musique ;

- Des ateliers de pratique au centre culturel ;
- Une médiathèque ;
- Des salles associatives.

Par ailleurs, l'engagement du territoire dans la promotion de l'éducation au développement durable et à l'environnement est un atout. La place des actions de sensibilisation et d'éducation dans l'agenda 21 de la commune est stratégique. Elle reflète la volonté d'inscrire, dans une démarche de participation citoyenne et de coresponsabilité, la formation éco-citoyenne comme l'un des axes de la cohésion sociale et du développement territorial.

Enfin, le territoire ramonvillois est marqué par un dynamisme du tissu associatif dont une part significative de l'activité est orientée en direction des enfants et des jeunes. Nombre sont très impliqués dans la vie locale et font partie d'une communauté éducative très investie sur le terrain.

◆ **Une finalité éducative, des valeurs partagées**

La Ville de Ramonville Saint-Agne souhaite réaffirmer ses intentions éducatives :

- Contribuer à la réussite éducative et au bien-être des familles dans le cadre d'une action concertée des acteurs partageant les mêmes valeurs ;
- Lutter contre les inégalités sociales et scolaires en favorisant l'accessibilité de tous aux ressources du territoire afin de permettre à chaque individu de révéler et développer toutes ses potentialités ;
- Faire de l'éducation une priorité partagée dans la cité.

Ces orientations sont en adéquation avec la loi sur la Refondation de l'école et avec l'ambition forte que la Ville de Ramonville se donne en matière éducative :

Il s'agit de participer à l'émancipation des personnes, dans une visée de transformation sociale, c'est-à-dire de travailler à l'augmentation du pouvoir d'agir des individus, de leur capacité à comprendre leur environnement, s'y positionner, y intervenir, par eux-mêmes et collectivement, pour participer à la construction d'une société plus juste, plus démocratique, plus solidaire.

Le projet s'inscrit dans le cadre des valeurs républicaines et des principes de la laïcité, de la liberté de conscience et de non discrimination, dans une démarche globale prenant en compte la jeunesse comme une ressource, il affirme le principe de mixité dans une démarche de découverte et de respect de l'autre, il s'appuie sur une volonté d'intégration des enfants et des jeunes en situation de handicap. Les moyens pour chacun de se réaliser pleinement sont inégaux et la Ville, dans un principe réaffirmé d'égalité des chances et de solidarité, soutiendra plus fortement les plus démunis. Le développement de l'individu va de pair avec sa participation et son insertion dans la société. Il ne s'agit pas de soutenir le développement d'une société individualiste, concurrentielle et consumériste, mais au contraire de faire des qualités et de la diversité des individus une force pour la société, dans un principe de fraternité. Mettre en évidence et favoriser ce qui nous rassemble, créer les conditions du mieux vivre ensemble, permettre à chacun de s'investir pour d'autres, d'exercer pleinement sa citoyenneté, sont des objectifs forts, fondateurs d'une communauté de citoyens multiculturelle.

Les interventions des différents acteurs contribuant au projet doivent donc permettre aux enfants et aux jeunes de construire des compétences

psychosociales, leur donnant davantage de possibilités de contrôle de leur propre vie et de leur environnement et en les rendant mieux aptes à faire des choix judicieux.

Il s'agit de développer :

- La connaissance de soi, de ses potentialités, ses limites, dans sa singularité comme dans sa sociabilité ;
- La capacité à s'exprimer, à argumenter, à exercer son esprit critique et créatif, à faire des choix ;
- La capacité à rencontrer l'autre, en particulier l'autre différent, la capacité, à évoluer dans un groupe, à coopérer ;
- La compréhension de son environnement, la capacité à agir sur lui, à le transformer.

Le projet s'inscrit dans une perspective d'éducation citoyenne, d'éducation au vivre ensemble.

La Ville de Ramonville est attachée à la dimension de prévention, entendue comme action d'éducation et de socialisation, apportant une contribution spécifique, destinée à faire face à des situations de fragilité affective, de risque de rupture par rapport à l'environnement social et familial, d'exclusion quant à l'accès aux savoirs, à la culture, à la santé.

Le Projet Éducatif répond à une demande sociale. Il participe, notamment dans le cadre de l'organisation des accueils de mineurs, à la conciliation des temps sociaux et familiaux. Ainsi, la prise en compte du rôle et de la place des parents est incontournable. Il ne s'agit pas d'organiser leur présence physique sur les temps d'accueil, mais bien de les prendre en considération. Les professionnels ne peuvent pas avoir un rôle éducatif efficace tant que leur action n'est pas validée par les parents.

Ceci nécessite de mettre en œuvre :

- Une capacité d'écoute et de compréhension des demandes et attentes des parents ;
- Une capacité à faire émerger les attentes des parents ;
- Une capacité à entretenir une qualité de relation avec les parents au quotidien pour faire vivre le projet.

Les notions de relation de confiance, d'accueil, de convivialité doivent être travaillées en ce sens dans les structures d'accueil.

III - Le Projet éducatif de territoire :

◆ *Public du PEDT*

La démarche de Projet Educatif de Territoire a vocation à prendre en compte l'ensemble des publics enfants et jeunes présents et évoluant sur le territoire. Les intentions éducatives portées par la collectivité s'attachent à construire une dynamique de territoire. En revanche, dans un premier temps, le projet est centré sur les publics principalement visés par la loi de Refondation de l'Ecole.

Ainsi, le Projet Éducatif Territorial concerne l'ensemble des enfants scolarisés en école primaire publique sur le territoire communal âgés de 3 à 11 ans.¹ Cela représente un public potentiel compris entre 1200 et 1300 enfants.

◆ *Les partenaires du PEDT*

Le Projet Educatif de Territoire s'est construit dans une logique de concertation en apportant une attention particulière à intégrer à part entière les familles et le secteur associatif dans le processus.

Services de l'Education nationale et corps enseignant (directions d'école et professeurs des écoles) Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne
Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Haute-Garonne
Associations de parents d'élèves / Membres élus aux conseils d'école
Secteur associatif local (sport et culture)

Services de la collectivité dans les réunions publiques et par un processus de concertation/évaluation interne à la Ville : Services culturels, Service des sports, Service Restauration, Service Education (Directeurs ALAE, animateurs, ATSEM).

Services de l'intercommunalité ayant la gestion des accueils de loisirs de mineurs extrascolaires, de l'organisation des accueils ALAE des mercredis après-midi, des dispositifs de Réussite Educative et du contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

◆ **L'élaboration du PEDT**

La première étape a consisté à élaborer avec les partenaires directs de l'école (directeurs, enseignants, parents d'élèves), l'organisation de la semaine scolaire la plus adaptée aux besoins repérés. La nécessité de proposer des rythmes différenciés selon l'âge des enfants a conduit à la proposition suivante, validée par Monsieur le DASEN depuis septembre 2013 :

Pour les écoles maternelles :

Lundi	9h00 – 12h00	14h00 - 16h30
Mardi	9h00 – 12h00	14h00 - 16h30
Mercredi	APC : 9h-10h	10h-12h
Jeudi	9h00 – 12h00	14h00 - 16h30
Vendredi	9h00 – 12h00	14h00 - 16h30

Pour les écoles élémentaires :

Lundi	9h00 – 12h00	14h00 - 16h15	
Mardi	9h00 – 12h00	14h00 – 16h15	APC 16h15 - 17h00
Mercredi	9h00 – 12h00		
Jeudi	9h00 – 12h00	14h00 – 16h15	APC 16h15 - 17h00
Vendredi	9h00 – 12h00	14h00 - 16h30	

A partir de février 2013, une seconde phase d'échanges, élargis aux acteurs associatifs et aux services de la collectivité a permis de définir des enjeux, des valeurs et des objectifs partagés.

Ce processus représente un total de plus d'une trentaine de réunions et groupes de travail (internes et externes).

◆ **Les objectifs du PEDT**

● **Répondre aux besoins des enfants :**

Permettre à chacun/chacune d'avoir une confiance en soi et en ses capacités pour les développer.

Favoriser la prise en compte des besoins différenciés des enfants tout au long de leur journée, créer sur tous les temps d'accueil des situations en réponse à ces besoins.

S'appuyer sur la complémentarité des rôles et compétences des acteurs pour mettre en œuvre ces réponses.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent. Il faut accepter que dans ces temps il y ait des moments où l'enfant ne fait rien, le fait seul, ou différemment et en dehors de toute offre structurée. Le Projet Educatif de Territoire permet de réfléchir ensemble à l'éducation des enfants et de rechercher de la cohérence dans la diversité des modes d'intervention. Il s'agit de trouver un terrain d'entente commun sur lequel des adultes différents dans leurs fonctions et rôles doivent s'accorder et intervenir. Il faut donc un lieu de concertation et de validation pour produire de l'analyse, agir et inter-agir. Il permet de construire un plan d'actions basé sur des engagements partagés par tous les partenaires et de produire des évaluations régulières.

La réflexion est centrée sur les caractéristiques des situations et activités proposées en vue de :

- Respecter les rythmes de l'enfant et lui permettre d'être dans les meilleures dispositions d'apprentissage ;
- Impliquer tous les acteurs concernés dans la démarche : enfants, parents, enseignants, éducateurs, animateurs, personnels de service, ...
- De garantir la qualité des contenus et des encadrements
- Définir des repères éducatifs repérables par chaque acteur (intervenant, enfant, parent, enseignant, ..) et répondant aux orientations du PEDT.

Actions :

- Renforcer dans les projets pédagogiques des ALAE la dimension des catégories du jeu (donner jouer, faire jouer, laisser jouer, jouer avec) comme socle de la diversité des situations à proposer sur les temps d'accueil ;
- Développer les cycles de découvertes porté en collaboration entre associations et services communaux dans une démarche d'inventivité (créer des propositions innovantes) et non de « prestation » ;
- Faciliter les pratiques en clubs, en associations, par l'information et une réflexion partagée sur les horaires, déplacements (soutien des pédibus...)

● **Favoriser une équité éducative, lutter contre toutes les formes de discriminations, participer à la réussite éducative de tous :**

Renforcer la complémentarité des acteurs et dispositifs d'accompagnement des enfants, par :

- Une meilleure connaissance réciproque des acteurs (compétences, champ et modalités d'intervention) ;
- Une réflexion autour de l'enjeu de réussite éducative (scolaire, épanouissement, émancipation) sur les outils d'accompagnement mis en place pour soutenir tous les enfants et plus particulièrement les plus

fragiles, sur les plans pédagogiques et éducatifs ;

Actions :

- Réaliser un vade-mecum des acteurs, ressources, outils d'accompagnement sur le territoire ;
- Mettre en place des instances de réflexions et de suivi ;
- Poursuivre une politique tarifaire adaptée.

● Développer l'accompagnement et l'expérimentation citoyenne avec les enfants, le savoir vivre ensemble pour faire de notre territoire un territoire solidaire :

L'éducation et plus particulièrement l'expérimentation de la citoyenneté est un des axes forts du Projet Éducatif de Ramonville. Il s'agit de permettre aux enfants et aux jeunes de :

- Comprendre le monde qui les entoure;
- Expérimenter leur capacité à agir sur lui, à le transformer;
- Vivre des solidarités actives et des situations de coopération au service de l'intérêt général ;
- De valoriser et faire prendre en compte leur parole dans le débat public.

Il s'agit de faire émerger les envies des enfants, de le les soutenir pour passer à l'exercice autonome de leurs compétences. C'est leur permettre de prendre des initiatives et des responsabilités individuelles ou collectives en faisant l'expérience du projet.

Les actions concourant à ces objectifs peuvent revêtir des formes et s'inscrire dans des thématiques diverses. L'ouverture au monde, à la société, est une condition indispensable pour s'y intégrer pleinement. Les activités mises en place recherchent ainsi le brassage culturel et intergénérationnel.

Il s'agit donc :

- De repérer les actions pouvant contribuer à cette éducation ;
- De faire émerger des initiatives, idées structurantes sur ce thème ;
- De construire les modalités de ces expérimentations selon les âges.

Actions :

- Former les animateurs aux pratiques de débat, à l'accompagnement de projet, aux thématiques de la solidarité ;
- Développer les actions construisant le lien intergénérationnel ;
- Développer les actions ancrées dans la démarche développement durable et d'éco-citoyenneté.

● Penser la place des familles, intervenir pour soutenir la fonction parentale et la socialisation des enfants :

Être parents ne s'apprend pas et tous les parents veulent éduquer leurs enfants au mieux. Il est essentiel de donner aux parents dans leur diversité, les moyens d'assumer davantage et mieux leurs missions, de les soutenir dans l'exercice de leur responsabilité parentale, de favoriser leur implication dans la

vie de l'école et plus largement au sein des structures éducatives. Les parents, premiers éducateurs, doivent être les interlocuteurs privilégiés de tous les acteurs qui interviennent auprès de leurs enfants. Le respect des parents dans leur rôle est essentiel dans toute action éducative. Il est important d'améliorer et développer la relation et l'accueil des familles dans les structures, mais aussi de développer les actions d'accompagnement individualisé pour les familles en situation de fragilité (comme construire des temps d'informations/échanges thématiques sur des questionnements éducatifs). La relation familles/structures apparaît comme un enjeu fort pour favoriser une éducation partagée. L'attitude et les postures des professionnels ainsi que l'organisation de modalités de rencontre des familles sont autant de leviers pour permettre aux familles de se sentir reconnues dans l'exercice de leur parentalité.

Les temps d'accueil de loisirs associés à l'école sont des moments clés dans le parcours éducatif des enfants. Leur accueil dans les lieux de service public dédiés est une occasion importante pour permettre d'établir des liens solides avec les parents. Le premier axe d'intervention vise à répondre aux besoins des parents afin de leur permettre de concilier leur vie familiale, personnelle et professionnelle, par des réponses adaptées, notamment en termes d'horaires et de tarification.

Le second axe consiste à associer les familles à la démarche éducative et à apporter un soutien à leurs savoir-faire. Accueillir les parents, être à leur écoute, les conseiller constituent les objectifs poursuivis pour tous les lieux d'accueil. Ceux-ci constituent des lieux privilégiés que la Ville de Ramonville souhaite développer et articuler avec les autres lieux d'accueil et avec les écoles. De plus, il paraît important de favoriser davantage l'implication des parents dans le fonctionnement des structures.

Actions :

- Organiser des activités de partage entre enfants et parents pendant les temps d'accueil (ateliers parents-enfants, pause café...)
- Mettre en place un Comité d'Usagers comme espace de dialogue et un outil de développement de la qualité éducative ;
- Former les acteurs.

◆ **Les effets attendus**

Les effets attendus par la mise en œuvre du PEDT relèvent principalement des conséquences d'une meilleure répartition du temps scolaire, nécessaires pour améliorer les résultats scolaires des enfants.

Outre les conséquences attendues en matière de réussite scolaire, la mise en place du PEDT doit également permettre de :

Mettre en place un encadrement de qualité en renforçant le pilotage des projets pédagogiques et des équipes d'animation par des référents maternels et élémentaires.

Mettre en œuvre des propositions pédagogiques de qualité pour ces nouveaux temps éducatifs par la définition des objectifs pédagogiques en lien avec les projets d'école et la circulaire du 3 mai 2013 structurant les actions éducatives sur le temps scolaire comme sur les temps périscolaire ou extrascolaire.

IV - Les modalités de mise en œuvre du PEDT :

◆ **Objectifs des Temps périscolaires**

Le PEDT s'appuie largement sur les actions déjà existantes sur le territoire pour les adapter au nouveau contexte d'organisation du temps scolaire, tout en cherchant l'amélioration continue de l'action éducative territoriale. Les

dispositifs bénéficiant ainsi de ces évolutions et pour lesquels des améliorations ont été apportées dans le cadre de la recherche de l'atteinte des objectifs éducatifs territoriaux sont les suivants :

- Le temps périscolaire du matin (accueil du matin de 7h45 à 9h00) : Prendre le temps de se réveiller en intégrant des temps dédiés au repos, à détente, en fonction des besoins des enfants. Assurer la transition entre la maison, la famille et le temps de classe.
- Le temps périscolaire du mercredi matin en maternelle (jusqu'à 10h) : Mêmes objectifs et attention soutenue à l'accueil des parents, aux possibilités de renforcer un dialogue, une liaison structures/familles. Des partenariats associatifs concourent à la réalisation de ces objectifs.
- Le temps périscolaire du midi (12h/14h prise du repas et activités) Découverte du goût, sensibilisation à l'équilibre alimentaire, lutte contre le gaspillage, plaisir de déjeuner avec ses camarades. Ce moment est également un temps dédié au repos, à la détente, en intégrant les besoins des enfants (jeux de cours, jeux de société, bibliothèque), incluant un temps de retour au calme avant le retour en classe, préalable à la reprise de l'école.
- Le temps périscolaire de l'après-midi (maternelles 16h30/18h15 tous les jours sauf le mercredi) (élémentaires 16h15/18h15 tous les jours sauf le mercredi) Priorité à la détente et à la découverte, pas de sur-sollicitation mais des propositions invitant à des situations de jeu, de découverte, dans des formats diversifiés afin d'être en réponse à l'éventail des besoins des enfants. Les partenariats associatifs sont essentiellement construits sur ces temps afin de proposer des cycles de découverte ou des projets construits dans une progression.

◆ **Modalités de fonctionnement**

Modalités d'inscriptions aux activités proposées :

L'inscription aux accueils périscolaires est réalisée au moment de l'inscription scolaire, elle peut être modifiée à tout moment.

La participation aux TAP est gratuite. Selon les projets et les interventions associatives, un engagement écrit de l'enfant et de ses parents à participer pour un cycle peut être demandé.

La tarification des ALAE est forfaitaire et déterminée selon le quotient familial. Cette politique tarifaire garantit une égalité d'accès des usagers au service public de l'Éducation.

Modalités d'information aux familles

L'information aux familles a fait l'objet d'une campagne de communication spécifique autour d'un objectif principal: informer les parents sur le processus d'élaboration du projet et sur les modalités pratiques de mise en œuvre.

Différentes modalités d'information ont été ainsi utilisées: Courriers aux parents (juin 2013)/ Organisation de réunions publiques (janvier/ juin 2013) / Points inscrits aux ordres du jour des conseils d'école /Création de supports de communication/Site web et publication mensuelle de la Ville/ panneaux d'affichage dans les écoles.

◆ **Instance de pilotage et de suivi**

Une structure de pilotage issue du partenariat est installée dans le cadre de la mise en œuvre du PEDT. Présidé par le Maire, il est composé :

- Des élus de la ville et des représentants des services municipaux ;
- De Monsieur le Directeur des Service de l'Education Nationale ou son représentant ;

- De représentants des parents d'élèves ;
- D'un représentant de la DDCS ;
- D'un représentant de la CAF ;
- De représentants associatifs.

Son rôle principal est de valider les axes du PEDT, de décider des priorisations, adaptations et réorientations du projet.

Il est particulièrement attentif aux questions de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs et de recherche d'articulation entre les différents partenaires.

Cette structure de pilotage globale s'appuie pour nourrir ses réflexions, sur les travaux et échanges conduits lors des ateliers du PEDT associant directeurs/trices et enseignants des écoles, responsables périscolaires, parents d'élèves volontaires et acteurs associatifs.

◆ **Phasages du projet**

Le Projet Educatif de Territoire est construit en deux phases:

Phase 1 : 2013/2015

Cette première phase, est celle de la mise en place de l'organisation la réforme du temps scolaire qui a permis de:

- Organiser la concertation localement ;
- Redéfinir l'organisation des apprentissages en réduisant la durée quotidienne du temps de classe et en le répartissant sur 9 demi-journées ;
- Libérer un temps adapté à la mise en œuvre de nouvelles actions éducatives ;
- Renforcer la qualité des accueils périscolaires en structurant les équipes de direction, en garantissant un taux d'encadrement adapté, en adaptant les projets pédagogiques aux enjeux des rythmes de l'enfant ;
- Développer les partenariats avec les acteurs locaux ;
- Sensibiliser les enfants aux valeurs du développement durable ;
- Expérimenter des actions de solidarité et coopération entre pairs et intergénérationnelles.

Parallèlement à cette mise en œuvre, la collectivité a également conduit le projet de réorganisation de la carte scolaire qui a abouti en septembre 2015 à l'ouverture d'un cinquième groupe.

Phase 2 : 2016/2017

Cette deuxième phase a pour objectif d'affiner, par la concertation avec les partenaires l'analyse des besoins et d'expérimenter des projets en lien avec les enjeux thématiques du PEDT.

La mise en place d'ateliers thématiques (deux de janvier à juin 2016, puis deux de septembre à décembre 2016) doit permettre de confronter les enjeux pointés en aux évolutions du territoire, d'élaborer des stratégies et plan d'actions pour les deux années à venir.

◆ **Modalités d'évaluation du PEDT**

L'évaluation du PEDT constitue un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. Elle doit permettre de faire vivre le projet et est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire. Elle ne doit pas seulement

consister en la réalisation d'un bilan périodique des actions menées au regard des objectifs éducatifs, mais être l'outil des acteurs éducatifs locaux, pour apprécier l'impact de la mise en œuvre du projet éducatif territorial sur la réussite éducative des enfants et pour piloter le projet éducatif territorial, au regard des objectifs recherchés et des résultats constatés.

L'axe d'évaluation central est l'adhésion des enfants. Elle constitue en effet le principal indicateur de performance, d'efficacité et d'efficacités.

En effet, les temps périscolaires sont considérés dans le cadre du Projet Educatif Territorial comme étant, avant tout, ceux des enfants. Ils en sont les sujets et les acteurs. Il est logique qu'ils en soient également les évaluateurs.

Des indicateurs sont à construire collectivement pour apprécier :

- La qualité des partenariats ;
- La dynamique de concertation et de co-construction avec les acteurs du territoire ;
- L'Adaptation des moyens humains, matériels et financiers aux objectifs visés.

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame MATON et après en avoir délibéré par **27 Voix POUR et 6 ABSTENTIONS** (M. BROT, M. CHARLIER, M. POL, M. MERELLE et par procuration Mme CABAU et M. ESCANDE) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Préfecture dans les conditions définies dans le document si-joint.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC